Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 01/04/2022 à 14h12
Réference de l'AR : 002-210201604-20220331-D2022_81-DE

14a

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT de l'AISNE
ARRONDISSEMENT de LAON
CANTON de CHAUNY
COMMUNE de CHAUNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal du 31 mars 2022

L'an deux mille vingt deux, le 31 mars à 19 heures, les membres du conseil municipal de la Ville de CHAUNY, se sont réunis dans les salons de l'hôtel de ville sur la convocation de M. le Maire, adressée le 25 mars 2022 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présidence : M. LIEVIN, Maire.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33

Etaient présents :

Régis LAPERSONNE
Josiane GUFFROY
David TELATYNSKI
Sylvia AGATI
Yves VALLERAND
Catherine LEFEVRE
Mario LIRUSSI
Maryse GREHAN
Dominique IGNASZAK
Francis HEREDIA
Françoise LACAILLE
Catherine LETRILLARD
Monique LEFEVRE
Jean-Luc RENAUX
Sophie MEURET
Nacéra ISSAAD
Jennifer CAURE
Maxime RATEL
Marie-Claude GOSSET
Alban DELFORGE
Stéphanie OCTOBON
Brigitte FIAN
José BEAURAIN

Mandat de procuration : Mme LEDOUX à Mme GREHAN ; M. FERGUEN à M. LAPERSONNE ; M. EL BAIED à M. LIRUSSI ; Mme PIRAUX à Mme CAURE ; M. WATIER à M. VALLERAND ; Mme NOE-LAVAUZELLE à Mme LEFEVRE C ; M. LECAREUX à M. LIEVIN ; M. CHAFI à M. DELFORGE ; M. GANTOIS à M. BEAURAIN.
Secrétaire de séance : Mme LACAILLE

Assistaient à la séance en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Mme LAVALLARD Sylvie, Directrice Générale Adjointe
Mme BRULE Sandra, Directrice Générale Adjointe
Mme FRANCOIS Isabelle, Attachée Territoriale

Membres présents.....24
Absents ayant donné mandat de procuration.....09
Votants.....33

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 01/04/2022 à 14h12
Réference de l'AR : 002-210201604-20220331-D2022_81-DE

Délibération 2022-81

14 - OPERATION DE RAVALEMENT OBLIGATOIRE (ORFO) :

a) adoption du règlement de l'opération de ravalement et de la liste des immeubles concernés

En vue de mettre en valeur les façades de certains immeubles du centre ville marchand de la Ville, d'embellir le patrimoine bâti et d'améliorer le cadre de vie, il est envisagé d'engager une opération de ravalement obligatoire sur 10 immeubles listés ci-dessous.

Une aide financière au ravalement assortie du respect d'un règlement sera proposée aux propriétaires concernés.

Vu :
Le Code Général des Collectivités Territoriales,
Le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment ses articles L.126-1 à L.126-6 et L.183-12,

Vu la délibération du conseil municipal du 3 février 2022 se prononçant favorablement sur l'opération de ravalement de façade sur certains immeubles du centre ville

Vu l'avis favorable de la commission des travaux et de l'urbanisme, et de la commission des finances,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Adopte * le règlement de l'opération de ravalement des façades,
  * l'opération de ravalement de façades obligatoire (ORFO) sur 10 immeubles de son centre-ville marchand situés place de l'Hôtel de Ville, boulevard Gambetta, rue de la République, et rue de la Chaussée ci-dessous listés,
- Autorise Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités subséquentes.

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 01/04/2022 à 14h12
Réference de l'AR : 002-210201604-20220331-D2022_81-DE

14 place de l'Hôtel de Ville (parcelle AB40)
3 boulevard Gambetta (parcelle AB50)
15 rue de la République (parcelle AB153)
27 rue de la République (parcelle AC143)
25 rue de la République (parcelle AC141)
36 rue de la République (parcelle AC163)
38 rue de la République (parcelle AC166)
62 rue de la République (parcelle AC81)
57 rue de la République (parcelle AC83)
13 rue de la Chaussée (parcelle AE46)

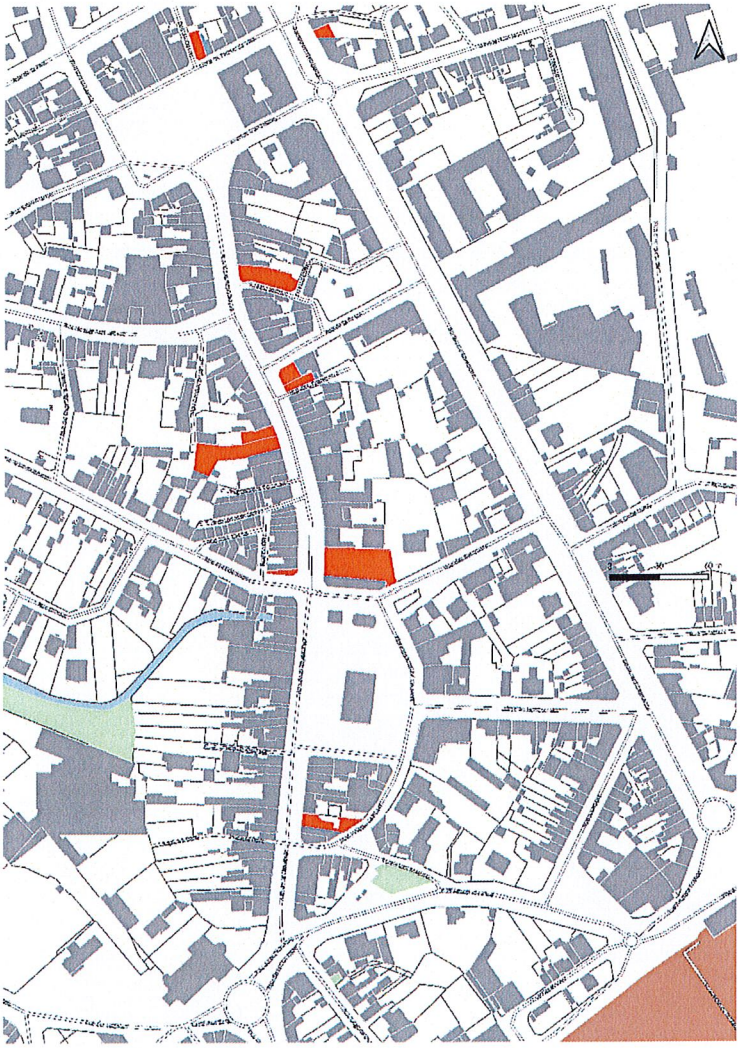

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents signé au registre.

Certifié exécutoire,
Chauny, le 1/4/2022
Par délégation du Maire,
La Directrice Générale Adjointe,

VILLE DE CHAUNY (Aisne)

Sylvie LAVALLARD.

Pour extrait conforme,
Affiché le 7 avril 2022
Le Maire,

VILLE DE CHAUNY (Aisne)

Emmanuel LIEVIN.